

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 27/02/2025

Délibération N° D-2025-0603-04

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur BURGER Gaston pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur WEISS Henri pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DIETRICH Isabelle.

Objet : Budget primitif : Budget Principal – Année 2025

Monsieur le Président présente le projet de budget principal chapitre par chapitre en commençant par les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 13 560 708,10 €.**

Les dépenses de fonctionnement seront stables cette année. Après 3 années de fortes hausses des coûts de l'énergie, les nouveaux contrats de fournitures à compter de cette année vont permettre de faire diminuer de près de moitié ce poste de dépenses. Conjugués aux efforts fournis au sein des différents services pour contenir les dépenses, il en résulte des dépenses de fonctionnement qui se maintiennent à leur niveau de 2024.

Cependant, le projet de budget pour l'année 2025 a été construit avec une augmentation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe d'habitations sur les résidences secondaires (THRS) de 5,00%. Face aux incertitudes qui concernent les autres recettes principales de la collectivité, notamment la DGF et la fraction de TVA, cette augmentation des taux doit permettre de maintenir le niveau des recettes de fonctionnement dans le but de préserver la capacité d'autofinancement des investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 13 148 522,34 €. Les principaux investissements programmés cette année sont les suivants :

- Programme de construction ou d'extension des accueils périscolaires (6 045 000 €)
- Réalisation des itinéraires cyclables prévus au schéma intercommunal (2 193 000 €)
- Equipements sportifs et culturels (380 000 €)
- Zones d'activités économiques (400 000 €)

Le programme d'investissements sera financé grâce à des subventionnements de l'Etat et des autres collectivités qui restent très intéressants. Le projet de budget intègre également les participations des communes membres pour les aménagements de voies cyclables, opérations menées par la communauté de communes pour le compte des communes. Les recettes d'investissements sont complétées par un apport d'autofinancement qui reste à un très bon niveau (environ 33%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

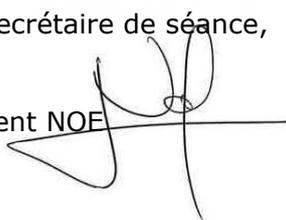
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2025 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 13 560 708,10 €
 - o section d'investissement : 13 148 522,34 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **accorde** une participation financière de 400 000 € pour le service de l'Ecole de musique pour permettre l'équilibre de ce budget annexe de la collectivité,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président **à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 - charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

